



ECLAM Tour de la Savoie

Énergie Climat Logement Air Mobilité

Mardi 7 octobre - Montmélian

8h45 : accueil café et propos introductifs par le corps préfectoral

9h45-11h45 : présentation de l'action de Cœur de Savoie en matière de Transition Écologique, puis visite de l'aire de covoiturage de la Chavanne

11h45-12h00 : retour dans les locaux de Montmélian et présentation du Réseau Elus pour Agir

12h00-13h30 : déjeuner

13h30-15h00 : visite d'un projet de reboisement ayant obtenu le label bas-carbone à Sainte-Hélène-sur-Isère

15h00-16h40 : présentation de la rénovation énergétique de la salle polyvalente et des écoles d'Arvillard (chaufferie bois et réseau de chaleur)

16h40-17h10 : retour à Montmélian et fin de l'ECLAM Tour

AutoConsommation Collective en Cœur de Savoie

Historique du projet

En novembre 2022, la Communauté de communes Cœur de Savoie a mis en service la centrale photovoltaïque



de La Chavanne, composée de deux ombrières sur l'aire de covoiturage.

À l'origine, le modèle économique de cette installation était la vente totale à EDF Obligation d'Achat. Néanmoins, face à l'augmentation des coûts de l'électricité, la collectivité s'est intéressée au modèle de l'autoconsommation collective. Le projet originel visait à alimenter une dizaine de bâtiments communaux en électricité.

Accompagné par un prestataire spécialisé dans ce domaine, le projet a pu aboutir sans modification de raccordement, ni

de modification contractuelle avec EDF, via quelques démarches administratives avec Enedis. Il s'est progressivement étendu, à la fois à une nouvelle source d'électricité renouvelable et surtout à de nouveaux consommateurs finaux.

L'AutoConsommation Collective de Cœur de Savoie en bref

L'objectif est de s'appuyer sur les énergies renouvelables pour accroître la robustesse du territoire. Pour cela l'opération vise à fournir une énergie locale et abordable aux collectivités et aux habitants aux revenus modestes, en valorisant les moyens de productions existants et en en développant de nouveaux.

- 3 sites de production : deux ombrières photovoltaïques sur l'aire de covoiturage de La Chavanne (d'une puissance de 210 kWc et 240 kWc) et la centrale hydroélectrique de Montmélian (de 2 MW)
- 330 sites communaux dans un périmètre de 10 km, alimentés en électricité verte, locale et permettent de baisser leurs factures d'électricité



- 37 ménages modestes alimentés sur le territoire, avec 13€/mois d'économie en moyenne, dans le cadre du projet européen Sun4All

- 1 Personne Morale Organisatrice (PMO), l'association « ACC Cœur de Savoie Energie », qui rassemble tous les acteurs de l'opération, assure la liaison avec le gestionnaire de réseaux de distribution (Enedis) et définit la clé e répartition des factures

Contact

Sébastien EYRAUD - Responsable du service transition énergétique

sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr - 07 76 79 11 54

Plantation à Sainte-Hélène-sur-Isère labellisée bas-carbone

Historique du projet

A l'automne 2022, il a été constaté un dépérissement de frênes dans une parcelle de 1,92^oha au sein de la forêt communale de Sainte-Hélène-sur-Isère.

L'Office National des Forêt (ONF) a identifié la chalarose, un champignon pathogène originaire d'Asie, comme étant à l'origine de ce dépérissement.



Avec l'accompagnement de l'ONF, la commune a souhaité remplacer cette essence par des peupliers de Koster, et

sollicité la labellisation bas carbone de ce projet, selon la méthode Reboisement.

Principe du label bas carbone

Le label bas carbone valorise des projets de réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français dans tous les secteurs d'activité : agriculture, forêt, transports, logement, etc.

Un projet doit se conformer à une **méthode** approuvée par le ministère en charge de l'environnement et construite par les parties prenantes (interprofessions, associations, entreprises, etc.). Chaque méthode couvre un type d'actions bénéfiques pour le climat (par exemple, le boisement d'une parcelle ou l'amélioration de pratiques d'élevage) et précise les exigences applicables aux projets afin de s'assurer de leur qualité environnementale.

L'État instruit ces projets et valide leur qualité environnementale en leur attribuant le label bas carbone. Des acteurs publics ou privés (collectivités, entreprises ou citoyens) peuvent ainsi financer les projets en étant sûrs de leur impact bénéfique pour le climat, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles.

Dates et chiffres clés

- Mars 2024 : mandat de la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère à l'ONF pour effectuer l'ensemble des formalités auprès de l'Etat
- Août 2024 : labellisation du projet
- Printemps 2025 : plantation des peupliers sur la parcelle

La réduction de GES est estimée à 1 039 tonnes de CO2 pour un coût de travaux de 30k€. Un audit de vérification sera effectué par un expert indépendant pour certifier les réductions définitives.

Contact

Julien BENARD – Technicien forestier territorial – ONF / UT
Alberville

julien.benard@onf.fr - 06 24 97 31 28

Rénovation énergétique des bâtiments communaux et chauffage par réseau de chaleur et chaufferie bois de Arvillard

Historique du projet

Dans le cadre de la rénovation de son patrimoine, la commune d'Arvillard a souhaité sortir des énergies fossiles, tout en valorisant une ressource locale : le bois énergie.

Caractéristiques techniques



Les études ont été menées par le bureau d'études Ener'Bat.



Les travaux ont démarré en 2024. Un réseau de chaleur permet l'alimentation de la salle polyvalente et de l'école primaire (toutes deux entièrement rénovées par isolation), de l'école maternelle, ainsi que, prochainement, du bâtiment Le Miceau de l'OPAC Savoie. La chaleur est produite à plus de 90% par une chaufferie bois déchiqueté, construite avec le réseau de chaleur, et une chaudière à granulés, déjà opérationnelle, qui permet l'appoint / le secours.

Le réseau est ainsi alimenté à 100% par des énergies renouvelables.

La qualité de l'air a été également fortement améliorée avec la pose de VMC double flux dans la salle polyvalente et l'école primaire.

Production de chaleur estimée : 169 MWh/an

Émissions de GES évitées estimées : 50 tonnes

Coût global : env. 267 000 €

Aides financières : Fond Chaleur (ADEME via le Contrat Chaleur Renouvelable porté par le SDES) et aides publiques



Contact

Georges Communal, Maire d'Arvillard

maire@arvillard.fr - 06 95 27 16 53

